

**ANNEXE DESCRIPTIVE N° AIOT-01 00 02 66 62
CONCERNANT LA GESTION ET LES REJETS
DES EAUX PLUVIALES ISSUES DU**

« LOTISSEMENT LA PLAINE »

À OUARVILLE

SAEDEL

1, Rue d'Aquitaine – BP 40 062

28 112 LUCÉ

Dimensionnements et caractéristiques des Ouvrages de Gestion des Eaux Pluviales (O.G.E.P)

Les ouvrages constitutifs à ces aménagements rentrent dans la nomenclature des opérations soumises à déclaration au titre de l'article L. 214-3 du Code de l'environnement. La rubrique du tableau de l'article R. 214-1 du Code de l'environnement concernée est la suivante :

Rubrique	Intitulé	Régime
2.1.5.0	Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou dans le sous-sol, la surface totale augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet étant : a) Supérieure ou égale à 20 hectares : Autorisation b) Supérieure à 1 hectare mais inférieure à 20 ha : Déclaration Superficie totale de l'opération : 2,03 hectares	Déclaration

Les caractéristiques principales de la gestion des eaux pluviales auxquelles s'engage le déclarant sont décrites dans le dossier loi sur l'eau n° AIOT-01 00 02 66 62 se rapportant à cette opération ainsi que dans l'annexe descriptive ci-dessous.

Annexe descriptive du récépissé de déclaration n° AIOT-01 00 02 66 62
Caractéristiques principales de la gestion des eaux pluviales

Superficies du projet	* 20 261 m² : Le projet prévoit la réalisation d'un lotissement composé de vingt-quatre lots individuels et d'un lot destiné à des logements sociaux et réalisé en deux tranches. La gestion des eaux pluviales étant réalisée pour la globalité du projet, l'annexe descriptive porte sur les ouvrages prévus dans le cadre des deux (2) tranches.
	* Tranche 1 : D'une superficie globale de 11 824 m ² , Il est prévu la réalisation de quatorze (14) lots individuels et d'un lot A destiné à la réalisation de cinq logements sociaux représentant une surface cessible de 9390 m ² et d'une voirie d'une emprise de 2434 m ² .
	* Tranche 2 : D'une superficie globale de 8437 m ² , il est prévu la réalisation de dix (10) lots individuels en complément de la Tranche 1, représentant une surface cessible de 6656 m ² et d'une voirie d'une superficie de 1781 m ² .
Superficie globale de l'emprise foncière	* 20 261m² : Le projet intercepte aucun bassin versant extérieur.
Références cadastrales du projet	* L'implantation de la globalité du projet se situe sur les parcelles n°1, 2 et 35 de la section YB de la commune de Ouarville, au lieu-dit « La vigne ».
Pluies et volumes de projet	* Les ouvrages de gestion des eaux pluviales ont été dimensionnés afin de gérer le volume d'une pluie d'occurrence de trente ans.
	* Les coefficients de Montana utilisés dans le dimensionnement sont ceux de la station de Champhol à savoir : a30 = 751 et b30 = 0,820 pour un pas de temps de 30 minutes à 6 heures, une surface imperméabilisée de 4461 m ² et active de 4015 m ² .
	* Pour une pluie d'occurrence de 10 ans, le volume global à gérer est de 109 m ³ (bassin et noues).
	* Pour une pluie d'occurrence de 30 ans, le volume global à gérer est de 159 m ³ (bassin et noues).
	* Pour une pluie d'occurrence de 50 ans, le volume global à gérer est de 177 m ³ (bassin et noues).
	* Pour une pluie de 100 ans, le volume global à gérer est de 248 m ³ (bassin et noues).
	* Le volume utile global de l'ensemble de tous les ouvrages est de 160,75 m ³ permettant de gérer le volume d'une pluie de retour d'occurrence de 30 ans.

Tests de perméabilité	* La perméabilité moyenne du sol a été mesurée entre $5,66 \cdot 10^{-5}$ m/s à $8,32 \cdot 10^{-6}$ m/s. Les sondages ont été réalisés durant le mois de novembre 2021 par le bureau d'études GINGER CEBTP.
	* Les sondages ont consisté à la réalisation de 11 sondages à la mini-pelle, de 12 essais au pénétromètre dynamique ainsi que 4 essais d'infiltration de type MATSUO.
	* Les douze essais au pénétromètre dynamique ont été réalisés sur les parties cessibles du lotissement jusqu'à une profondeur d'environ 2,00 mètre.
	* Lors de la campagne de reconnaissance, aucune arrivée d'eau n'a été observée dans les sondages lors des investigations du 18 et 19 novembre 2021.
Masse d'eau souterraine	* La masse d'eau souterraine au droit du projet est : FRGG 092 « Calcaires tertiaires libres de Beauce ».
Risque retrait-gonflement des argiles	* La zone du projet se situe en aléa faible vis-à-vis du risque de retrait gonflements des sols argileux.
Zone Natura 2000	* La zone d'implantation du projet n'est concernée par aucun site du réseau Natura 2000.
Autorité Environnementale	* Le projet n'est pas soumis à une évaluation environnementale, ni au cas par cas à l'article 39 selon le tableau annexé à l'article R. 122-2 du Code de l'environnement (superficie du projet inférieure à 4 hectares et surface de plancher inférieure à 10 000 m ²).
Dispositifs de gestion des eaux pluviales	* Tranche 1 : Les eaux de ruissellement de la voirie seront canalisées et collectées dans cinq noues situées en accotement et rejetées dans un bassin de rétention-infiltration, représentant un volume global de rétention de 116,72 m ³ (noues : 38,01 m ³ et bassin : 78,71 m ³).
	* Tranche 2 : Les eaux de ruissellement de la voirie seront canalisées et collectées dans trois noues situées en accotement et rejetées dans la noue 5 de la Tranche 1, représentant un volume global de rétention d'environ 44,04 m ³ .
	* Les eaux pluviales des superficies imperméabilisées de chaque lot seront gérées à la parcelle via la mise en œuvre d'une cuve de 5,00 m ³ pour 100 m ² . Aucun rejet, même limité, ne sera autorisé sur les ouvrages du domaine public (noues).
Caractéristiques des Ouvrages de Gestion des Eaux Pluviales	* Les ouvrages de gestion des eaux pluviales consistent en la réalisation d'un bassin de rétention-infiltration et de huit noues reliées entre elles par soit des canalisations soit par un caniveau grille HRI 300 situé sous les entrées de chaque lot. Les caractéristiques des ouvrages sont décrites ci-dessous par tranche.
	* Tranche 1 : Bassin d'infiltration : Longueur de 20,00 mètres, une surface basse de 69,20 m ² , une hauteur d'eau de 0,75 mètre représentant un volume d'environ 78,71 m ³ .

	<p>* Noüe 1 : Une longueur de 62,00 mètres, une surface basse de 30,90 m², une hauteur d'eau de 0,50 mètre représentant un volume d'environ 30,70 m³.</p>
	<p>* Noüe 2 : Une longueur de 12,00 mètres, une surface basse de 5,75 m², une hauteur d'eau de 0,50 mètre représentant un volume d'environ 6,04 m³.</p>
	<p>* Noüe 3 : Une longueur de 14,50 mètres, une surface basse de 7,00 m², une hauteur d'eau de 0,50 mètre représentant un volume d'environ 7,30 m³.</p>
	<p>* Noüe 4 : Une longueur de 5,50 mètres, une surface basse de 2,60 m², une hauteur d'eau de 0,50 mètre représentant un volume d'environ 2,90 m³.</p>
	<p>* Noüe 5 : Une longueur de 16,50 mètres, une surface basse de 8,20 m², une hauteur d'eau de 0,50 mètre représentant un volume d'environ 8,50 m³.</p>
	<p>* Noüe 6 : Une longueur de 16,80 mètres, une surface basse de 8,30 m², une hauteur d'eau de 0,50 mètre représentant un volume d'environ 8,58 m³.</p>
	<p>* Noüe 7 : Une longueur de 6,50 mètres, une surface basse de 3,00 m², une hauteur d'eau de 0,50 mètre représentant un volume d'environ 3,30 m³.</p>
	<p>* Noüe 8 : Une longueur de 19,50 mètres, une surface basse de 20,40 m², une hauteur d'eau de 0,50 mètre représentant un volume d'environ 14,73 m³.</p>
	<p>* Les noues auront un profil trapézoïdal, ayant une largeur de fond de 0,50 mètre, une largeur en tête d'environ 2,00 mètres, une hauteur d'environ 0,75 mètre et des pentes de 1/1. L'emprise globale de la noue est de 3,00 mètre de large.</p>
	<p>* Il sera mis en œuvre sous les entrées charretières de chaque lot, un caniveau à grille HRI 300 de marque STRADAL ou similaire, entre chaque noue. À la vue des fils d'eaux de ces ouvrages (- 0,25 cm par rapport au terrain naturel), et de la profondeur estimée de chaque noue, il est acté qu'un volume mort permettra de gérer les volumes d'eaux lors de petites pluies.</p>
Géoréférencement du bassin d'infiltration	<p>* Les coordonnées Lambert du bassin d'infiltration sont : X : 1 609 413,043 et Y : 7 239 993,260.</p>
Démarrage des travaux Tranche 1	<p>* Comme indiqué dans le récépissé de dépôt DIOTA n° 230772-101413-519-001 du 21 juillet 2023, les travaux ne pourront pas débuter avant le 22 septembre 2023 pour la tranche 1.</p>
Démarrage des travaux Tranche 2	<p>* Les travaux de la Tranche 2 ne pourront débuter que lorsque la zone 2AU du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal aura été modifiée et après la commercialisation de 75 % des lots de la Tranche 1.</p>
Rétrocession des O.G.E.P Tranche 1	<p>* Les ouvrages de gestion des eaux pluviales de la Tranche 1 seront rétrocédés durant la fin d'année 2028.</p>

<p>Contrôle des O.G.E.P</p>	<p>* Un contrôle conjoint sera effectué entre le pétitionnaire et le service de la police de l'eau de la Direction Départementale, sur les volumes réalisés sur les ouvrages de gestion des eaux pluviales situés en domaine public (bassin d'infiltration et noues).</p>
<p>Modalités d'entretien et de surveillance</p>	<p>* La surveillance et l'entretien des ouvrages hydrauliques seront réalisés périodiquement par le pétitionnaire ou par une entreprise mandatée par ses soins jusqu'à la rétrocession des ouvrages à la commune de Ouarville.</p> <p>* Un nettoyage et un curage seront réalisés tous les trois ans sur l'ensemble des canalisations d'eaux pluviales.</p> <p>* Un nettoyage et un curage seront réalisés tous les deux ans sur l'ensemble des canalisations d'eaux pluviales.</p> <p>* L'entretien des noues comprend une extraction des boues de décantation tous les 5 ans.</p> <p>* La vérification de l'épaisseur des boues accumulées dans les ouvrages se fera après 1, 3, 6 et 10 ans de mise en service puis tous les 5 ans.</p> <p>* Le curage est envisagé dès lors que les quantités de boues sont susceptibles d'être mobilisées lors d'un événement pluvieux ou que le volume mort disponible soit atteint de manière significative.</p> <p>* Un contrôle doit être effectué sur les ouvrages suite à un événement pluvieux exceptionnel.</p>

CHARTRES le **29 AOUT 2023**

Pour le Préfet d'EURE-ET-LOIR
 Pour le Chef du Service de la Gestion des Risques,
 de l'Eau et de la Biodiversité

La Cheffe du bureau Assainissement



Valérie BESNARD-PINEAU